



Point no 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis 2018 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir dans le courant de l'année.

2. Historique

A titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 l'entretien et le développement du réseau électrique des villages d'Auvernier et Bôle composé de 96 armoires de distribution basse tension (BT), désignée ADBT :

- 49 sur la localité d'Auvernier ;
- 47 sur la localité de Bôle.

La durée d'amortissement prévue dans les classes d'immobilisations est de 35 à 40 ans. Cela équivaut par conséquent à environ 3% de renouvellement par année, soit en moyenne environ 3 armoires par année.

En 2018, le remplacement de 8 armoires a été prévu, afin de rattraper un certain retard accumulé durant plusieurs années dans l'assainissement de ces installations.

En 2019, le remplacement de 4 armoires a été prévu, afin de poursuivre le rattrapage initié.

En 2020 et 2021, a été prévu le remplacement de :

- un tableau général de distribution de station (TGBT) ;
- une armoire complète ;
- une armoire partielle ;
- une nouvelle armoire.

Tableau récapitulatif d'utilisation des crédits pour l'assainissement d'ADBT :

Année	Montant octroyé en CHF	Travaux réalisés	Montant utilisé en CHF
2018	216'000.-	8 ADBT	179'515.70
2019	141'000.-	4 ADBT	139'829.55
2020	100'000.-	1 TGBT + 3 ADBT	95'009.87
2021 (en cours)	100'000.-	1 TGBT + 3 ADBT	~56'000.-

3. Projets

Pour 2022, le conseil communal vous propose de continuer avec un rythme de renouvellement standard, soit :

- le remplacement d'un TGBT, Station MT/BT Mairesse à Bôle ;
- le remplacement complet d'une ADBT, Beauvallon 3 à Bôle ;
- le remplacement partiel d'une ADBT, Rochettes 29 à Auvernier ;
- la mise en place d'une nouvelle ADBT, Prairie sud à Bôle.

Voir l'annexe pour les détails techniques.

Cet investissement permettra de :

- rattraper une partie du retard accumulé dans le domaine de l'entretien du réseau communal d'électricité et d'assurer sa sécurité ;
- affronter sereinement les prochains développements urbains de notre Commune, en réduisant les risques d'une mise à niveau de nos installations dans l'urgence lorsque des projets de constructions voient le jour.

Même si ces armoires sont déjà désignées, le crédit budgétaire (contrairement au crédit d'investissement) permettra au Conseil communal de modifier les priorités d'interventions sur le territoire communal en fonction des opportunités qui se présenteront durant l'exercice et dans la limite de l'enveloppe qui lui sera allouée.

4. Coût

L'investissement à consentir pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension se décompose comme suit :

Libellé	Coûts totaux en CHF
Armoires de distribution et TGBT	46'000.00
Travaux de manœuvres et installations provisoires	29'000.00
Travaux de génie-civil pour provisoire, fouilles et nouveau socle	18'000.00
Total HT	93'000.00
TVA	7'161.00
Total TTC arrondi	100'000.00

Ces travaux ne font pas l'objet de subventions, mais sont pris en compte dans le calcul annuel du Weighted Average Cost of Capital (« Coût moyen pondéré du capital », « WACC »), puisqu'il s'agit d'un investissement augmentant la valeur de notre réseau électrique.

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée puisqu'il s'agit de chapitres autofinancés par les taxes.

5. Développement durable

La mise à disposition, l'entretien et le développement d'un réseau électrique performant participent au développement durable.

6. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Le Conseil communal

Colombier, le 10 novembre 2021

Annexe - Détails techniques

Dans le cas du **TGBT de la station Mairesse à Bôle**, les installations de distributions BT se trouvent dans un bâtiment et non pas dans une armoire extérieure. Les règles de sécurité et d'assainissement sont toutefois les mêmes que pour une ADBT. Ce tableau de distribution a été sélectionné car il ne répond plus aux règles de sécurité.

L'**ADBT Beauvallon 3 à Bôle** est équipée d'appareillages vétustes. Le tableau d'éclairage public est raccordé en direct sur le jeu de barre, en cas de défaut sur certaines parties de l'installation, la sélectivité n'est pas assurée et c'est le fil lui-même qui ferait office de fusible. Il est prévu de remplacer l'armoire complète en prévoyant de la place pour les futures reprises d'introductions séparées.

Pour l'**ADBT Rochettes 29 à Auvernier**, il est prévu de remplacer uniquement le tableau avec les départs réseaux, ainsi que le tableau d'éclairage public, ceux-ci se trouvant dans une armoire en béton en bon état.

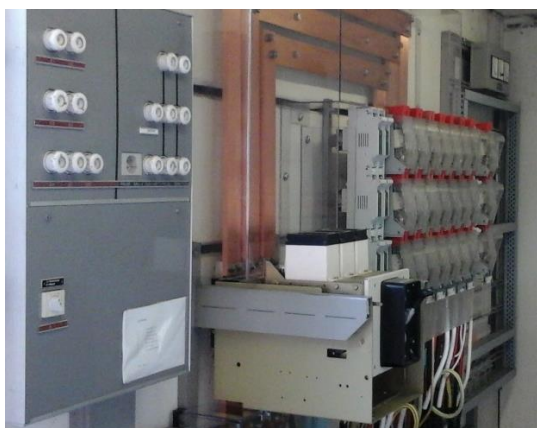
La nouvelle **ADBT Prairie sud à Bôle**, prévue préalablement en 2021, devra alimenter un nouveau bâtiment à la Rue de la Prairie à Bôle et améliorer la distribution électrique dans la zone concernée. Le projet de construction n'ayant finalement pas démarré en 2021, sa mise en place a été reportée en 2022. Son financement a été utilisé pour remplacer l'armoire Oscar-Huguenin 5 à Bôle, afin de permettre l'alimentation de nouveaux bâtiments dans cette zone.

Lors du changement des ADBT ou des TGBT, il est prévu l'installation d'une ADBT provisoire et la modification des bouclages existants, afin de réduire au minimum la durée des coupures électriques.

Les frais de génie-civil pour les installations provisoires ainsi que pour la réalisation d'un nouveau socle d'ADBT ou de fouilles sont inclus dans la demande de crédit.

Les nouvelles ADBT seront par endroit plus grandes que les existantes de façon à avoir la place nécessaire lors des futurs assainissements du réseau BT câblé pour lesquels la reprise des introductions sera créée de manière séparée.

Exemples de travaux sélectionnés :



TGBT Station Mairesse à Bôle



ADBT Rochettes 29 à Auvernier



Le Conseil général

de la

Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 16 décembre 2021,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
vu le rapport du Conseil communal du 10 novembre 2021,

a r r ê t e

**Crédit
budgétaire**

Article premier

¹ Un crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension.

² Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.

Exécution

Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Auvernier, le 16 décembre 2021